



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

**Docteur Michel Dru**

Président

**Docteur Nicole Smolski**

Vice-Présidente

## Communiqué de presse du 24 septembre 2009

### REFORMES STATUTAIRES : LES MEDECINS S'INQUIETENT, LE SNPHAR RIPOSTE

Le SNPHAR a pris connaissance des propositions de réforme statutaire visant soi disant à mettre en conformité le statut de praticien hospitaliers (PH) et la Loi HPST.

En réalité, ces propositions vont bien au-delà de la philosophie globale de cette Loi de casse du service public et de la réforme de la gouvernance.

Ces propositions constituent une **vraie attaque frontale contre notre profession et notre couverture sociale** : les indemnités diverses sont supprimées après un mois de congé maladie, après un mois de congé en CET (qui pourtant constitue du temps de travail supplémentaire effectué), la formation médicale continue est supprimée pour une nébuleuse inadaptée. La couverture maladie passe de 3 mois à 2 mois. En cas de suspension d'activité quelle que soit la cause, le retour se fera au niveau du territoire de santé, et non plus de l'hôpital. La procédure de mise en recherche d'affectation, procédure de licenciement déguisé, est largement réamorcée, mais cette fois-ci sur la demande du directeur tout puissant. Comme la CME n'existe plus, que son président n'est là que pour donner un avis, on imagine aisément ce qui va se passer dans de nombreux établissements. Cela a d'ailleurs commencé, au vu de l'augmentation des demandes d'aide formulées par les PH pour harcèlement par des directions.

**Tout semble fait pour faire partir les PH dans le privé : mais non car, cerise sur le gâteau, nous serons désormais soumis à une clause de non concurrence, avec interdiction aux PH nommés depuis 5 ans d'exercer en secteur libéral pendant une période de 2 ans : pris au piège d'un hôpital qui désormais veut des médecins rentables, en CDD, mais sans les avantages du libéral (souplesse d'exercice, absence de hiérarchie, et rémunérations sans aucune mesure).**

Le SNPHAR réclame donc de vraies négociations et non une pseudo-concertation, pour un exercice hospitalier attractif, serein, et valorisé. Nous faisons des contre-propositions, point par point, dans ce sens ([www.snphar.com](http://www.snphar.com)), et notamment **nous exigeons une prime de non concurrence pour les PH qui choisissent de rester au sein de l'hôpital public. Cette prime, qui devra être remboursée en cas de rupture du contrat, devra être au niveau du différentiel de salaire avec le libéral.**

Puisque nous entrons dans une période de concurrence, nous la ferons valoir, nous aussi. Puisqu' il faut vendre son professionnalisme pour être respectés, nous le ferons.

**Le SNPHAR Élargi alerte tous les PH. Sa revue qui fait le point des enjeux des réformes en cours et à venir est distribué à 40 000 exemplaires. Nous tirons une nouvelle fois la sonnette d'alarme : les pouvoirs publics jouent avec l'hôpital public, pour satisfaire une idéologie ou des intérêts particuliers. Bientôt, il sera trop tard : le SNPHAR se prépare à une action de grande envergure si cette réforme statutaire passe en l'état.**

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor  
51 Av. de Lattre de Tassigny  
94010 Créteil Cedex  
tél. 01 45 17 95 00  
✉ [michel.dru@snphar.fr](mailto:michel.dru@snphar.fr)

Service d'anesthésie-réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
tél. 04 72 07 10 17  
✉ [nicole.smolski@snphar.fr](mailto:nicole.smolski@snphar.fr)